

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Delphine Wuest, Marie-Pierre Theubet, Julide Turgut Bandelier, Antoine Maulini et Bayram Bozkurt: «Pour un parc public à la pointe de la Jonction».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 15 septembre 2015. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger le 1^{er} décembre 2015, de M^{me} Danièle Magnin le 6 septembre 2016 et de M. Ulrich Jotterand le 24 avril 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Rappel de la motion

Considérant:

- le plan directeur communal de la Ville de Genève «Genève 2010» et son projet localisé «PL1 Jonction»;
- le plan directeur cantonal 2030 «Genève envie», et sa fiche A11 «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve);
- la très faible densité d'espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction;
- l'engouement de la population genevoise pour les parcs urbains et l'accès à la baignade en lac et en rivière;
- le succès et la fréquentation depuis trois ans, l'été, des aménagements et de la buvette provisoire sur les berges du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction;
- la libération par les Transports publics genevois du site entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction prévue en 2018 à l'achèvement du nouveau dépôt de bus à En-Chardon, actuellement en cours de construction;
- la maîtrise foncière complète des pouvoirs publics sur ce périmètre (95% propriété privée Etat de Genève, 5% propriété privée Ville de Genève);
- le faible potentiel de construction du site au vu de ses contraintes urbanistiques et de protection contre les crues;
- les zones d'affectation actuelles du site (70% zone verte, 30% zone 3 ordinaire),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à entériner le principe de la construction d'un parc public entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction;
- à prendre contact avec l'Etat de Genève pour entamer la coordination nécessaire en vue de la réalisation du parc à la pointe de la Jonction et de son entretien à long terme;
- à s'engager aux côtés de l'Etat de Genève dans l'organisation d'un concours d'architectes-paysagistes en vue de la réalisation du parc;
- à soutenir le déclassement de la partie du périmètre de zone 3 ordinaire à zone de verdure;
- à étudier, en parallèle au projet de parc, la politique de signalisation et de communication de la baignade en eaux vives dans le Rhône, à l'instar de ce qui se fait dans l'Aar à Berne;
- à étudier, en parallèle, l'avenir de l'usine Kugler en lien avec la création du parc, en considérant son importance culturelle croissante, qu'il s'agit de préserver et développer.

Séance du 1^{er} décembre 2015

Audition de M. Gomez, motionnaire

M. Gomez explique que ce projet a été présenté au niveau du Canton, et qu'il correspond au but de la loi sur la protection des rives de l'Arve. Il est question d'avoir un accès public à cet espace vert qui remplacerait le dépôt des TPG. Ce parc représenterait un lieu de respiration pour ce quartier qui a le taux d'occupation du sol le plus élevé de la Ville de Genève.

Le succès et la fréquentation de ce site nécessite un aménagement. Il est entre les mains de la Ville de Genève et du Canton et est aux deux tiers en zone de verdure. L'entrepôt des TPG devrait déménager en 2018.

La Ville de Genève et le Canton devront discuter et collaborer pour ce projet qui propose des aménagements simples. L'avenir de l'usine Kugler est important en termes culturels.

Questions des commissaires

Une enquête préalable a-t-elle été menée à l'égard des conditions géographiques et hydrauliques du site, cette zone étant inondable?

Le terrain est non constructible en raison de la loi sur les rives de l'Arve, un périmètre qui présente en outre effectivement des risques d'inondation. Cette

motion ne touche pas au projet du Parti libéral-radical qui propose une construction à la suite de ce périmètre.

Quel serait le coût de ce projet, et quelle est la position des TPG dans cette affaire?

Le coût n'a pas été estimé, mais il n'est pas très élevé. Les TPG indiquent que deux tiers des bus pourraient être déplacés, mais rien n'empêche de commencer l'aménagement d'un parc sur la partie libérée.

Il s'agit de donner de la respiration à ce quartier et d'offrir un lieu de détente à la population.

Le Conseil d'Etat a-t-il des projets sur ce périmètre?

Il est relativement favorable à ce projet.

Des contacts ont été pris avec l'école de canoë et avec la buvette.

Qu'en est-il des rives du Rhône?

Il y a déjà une petite zone 3 protégée en espace vert.

La zone de verdure permet-elle de conserver des activités comme celles existantes?

Oui.

Le projet a-t-il pris en compte des notions liées à la biodiversité?

Ce genre de projet est plus à même d'être développé dans le bois de la Bâtie; un parc serait plus en lien avec une idée de détente.

L'usine Kugler est inscrite dans les sites pollués. Créer un parc permettrait de ne pas procéder à un nettoyage.

Un aménagement total nécessiterait grosso modo 8 millions.

Une commissaire demande l'audition du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Un autre propose l'audition de la DGMP.

Une autre se demande s'il ne faudrait pas attendre la réaction du Canton qui risque de remettre en question un éventuel projet de la Ville de Genève.

Une autre propose l'audition de l'association des habitants du quartier. Elle suggère en outre l'audition du Canton sans attendre, au vu du nombre de projets qui se succèdent sur ce lieu; cela permettrait d'avoir un état des lieux.

L'audition du DALE est acceptée par 10 oui (1 Ve, 2 S, 2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 EàG) et 3 abstentions (2 S, 1 MCG).

Séance du 6 septembre 2016

La présidente demande quelles seraient les questions à poser au DALE.

Il est question de savoir quelle est l'avancée du projet sur la pointe de la Jonction.

Par ailleurs, la commission avait demandé l'audition de l'association pour la reconversion des Vernets, qui gère la buvette de la pointe de la Jonction.

Il serait judicieux d'entendre M. Pierre-Alain Girard.

La présidente mentionne qu'elle précise simplement les questions qui seront posées.

Séance du 24 avril 2018

Un commissaire remarque que la troisième invite représente un pas de plus.

Une commissaire propose de supprimer également l'avant-dernière invite qui évoque un aspect que la commission a déjà traité.

Une commissaire pense que cet objet sera traité plus rapidement. Elle ajoute qu'elle laisserait dès lors cette invite.

Le président met au vote la suppression de la troisième invite, qui est acceptée par 12 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 Ve, 3 S, 1 EàG) contre 1 non (S).

Il met au vote la suppression de l'avant-dernière invite, qui est refusé par 10 non (2 MCG, 1 DC, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 1 oui (LR) et 2 abstentions (LR).

Le président met au vote la motion M-1142 ainsi amendée, qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 1 DC, 2 LR, 1 Ve, 4 S et 1 EàG) contre 1 abstention (LR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à entériner le principe de la construction d'un parc public entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction;
- à prendre contact avec l'Etat de Genève pour entamer la coordination nécessaire en vue de la réalisation du parc à la pointe de la Jonction et de son entretien à long terme;
- à soutenir le déclassement de la partie du périmètre de zone 3 ordinaire à zone de verdure;

- à étudier, en parallèle au projet de parc, la politique de signalisation et de communication de la baignade en eaux vives dans le Rhône, à l’instar de ce qui se fait dans l’Aar à Berne;
- à étudier, en parallèle, l’avenir de l’usine Kugler en lien avec la création du parc, en considérant son importance culturelle croissante, qu’il s’agit de préserver et développer.